



# ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

## Participation à l'enquête publique sur le projet de ferme photovoltaïque ZI Malvezy Pech Redondel- Narbonne

Face au site industriel d'ORANO, cette ferme photovoltaïque se situe sur les terrains de l'ancienne usine Micron Couleurs qui a fermé au milieu des années 2000. Elle y fabriquait des colorants à base de cadmium qui sont aujourd'hui quasiment interdits vu les impacts sanitaires. Ils sont d'utilisation très restreinte dans le cadre du règlement européen REACH. Le site est lourdement pollué, d'autant qu'avant l'usine de colorants, il y a eu l'exploitation de la mine de soufre avec le bassin de régulation.

Le site est en cours de réhabilitation pour un usage industriel (actuellement sur BASOL fiche 11.0021)

Ce site est également soumis au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'ORANO dans la zone à interdiction stricte (zone R) ou à interdiction (zone r).

Dans ces conditions, ce site ne peut avoir qu'une vocation industrielle ne demandant que très peu de personnes sur site. Il est donc particulièrement bien adapté pour une ferme photovoltaïque.

Il a cependant fallu modifier le PPRT à la marge pour permettre l'installation de cette ferme. ECCLA a participé à cette CSS et s'est fait confirmer que dans la zone autorisée pour cette ferme, il n'y avait pas de risque d'explosion. En effet, une personne travaillant à l'extérieur du site ORANO peut partir assez rapidement en cas d'incendie ou de nuage toxique, mais pas en cas d'explosion.

Notre association est favorable au photovoltaïque, en priorité sur les bâtiments. Pour les fermes au sol, elles ne sont justifiées que sur des sites pollués ou inutilisables. C'est le cas de ce projet.

Il est cependant intéressant de remarquer que la nature a repris ses droits et que la faune présente actuellement n'est pas négligeable, reptiles, amphibiens, oiseaux, chauves-souris...

Il est vrai qu'il y a des zones Natura 2000 à quelques kilomètres. Des mesures d'évitement ou de réduction ont été prises vu que la superficie qui sera exploitée est bien inférieure à la superficie totale.

Il est cependant difficile de faire la part entre l'évitement/réduction

- liés à la configuration du terrain, aux zones très polluées, aux stockages de déchets enfouis qu'il ne faut surtout pas déstabiliser.
- et ceux liés à la préservation de quelques espèces, repérables surtout pour les amphibiens et reptiles.

Enfin, il faut remarquer que la MRAE n'a pas donné d'avis sur ce projet.

Un dernier point essentiel à signaler : vu l'état des sols, il est important que des précautions soient prises pour la protection des personnes qui vont travailler sur le chantier car des envols de poussières auront obligatoirement lieu, même si des précautions sont prises pour ne pas remanier le terrain.

**Au vu de tout ce qui précède, ECCLA donne un avis favorable à ce projet**

Narbonne, le 02/12/2019